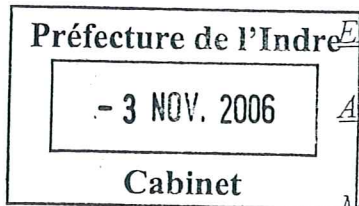


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 11
Présents : 06
Pouvoir(s) : 01
Votants : 07

L'an Deux mille six, le trois octobre
Le Conseil municipal de la commune de Buxières d'Aillac, dûment
Convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la
Présidence de Mr Gérard SAGET, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : 26 septembre 2006

PRESENTS : Mrs Saget, Lemerle, Lardeau, Marathon, Fleuret
Mme Prot



EXCUSEE : Mme Chéramy qui a donné pouvoir à Mr Saget

ABSENTS : Mrs Cayet, Delavaud, Ballereau, Mathey

Monsieur Fleuret a été désigné secrétaire de séance

OBJET : Ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du
Sénateur François Gerbaud et du Président du Conseil Général Louis Pinton,
daté du 05 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse Limoges-
Poitiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

S'oppose à la création d'une ligne grande vitesse Limoges-Poitiers
qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire et,
en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des
départements du grand centre, soit près d'1,8 million d'habitants.

Rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres
Régionale et Départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître
sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire

Demande :

- la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec
l'amélioration et la modernisation de la voie.
- l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe
du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de
développement économique.

Reçu à la Préfecture

Pour copie conforme,
A Buxières d'Aillac, le 17 octobre 2006

certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :
Le Maire,

le 19 OCT. 2006



①

Le Maire de Buxières d'Aillac



PARRA